



Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

SLOX

ID : 021-200000925-20210916-16_09_2021_05B-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 septembre 2021

DATE DE CONVOCATION

10 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Vincent DANCOURT), Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Michel CLEMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maïté COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE).

Étaient excusés :

M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Vincent DANCOURT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Guy MORELLE), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKI), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLEMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Jean-Luc MAHIEU (suppléé par M. Bernard SOUBEYRAND), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléant de M. Jean-Luc MAHIEU), M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à la Gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI.

16/09/2021/05B-annule et remplace

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 26
VOTANTS : 33

Objet : Décision Modificative N°3 (DM 3) du Budget Principal

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire, qu'à la suite de la contractualisation de l'emprunt d'un montant de 4 000 000,00 € (quatre millions d'euros) votée au cours de la séance du Conseil Communautaire du 17 juin 2021, il s'avère qu'une échéance est due à la date du 1^{er} décembre 2021.

De plus, deux prêts accordés par la CAF, Caisse d'Allocation Familiale de Côte d'Or, en qualité de subventionnement ont été versés plus tôt que prévus et une première échéance est due au 1^{er} septembre 2021 pour un total de 3 750,00 € (trois mille sept cent cinquante euros) (capital uniquement).

Ces montants, non connus jusqu'alors, n'ont pas été inscrits au budget primitif 2021 du Budget Principal, il y a lieu de prévoir la décision modificative N°3, afin d'ouvrir les crédits correspondants :

2313.PERI.421	- 43 750,00 €
1641.NA.01	+ 40 000,00 €
16818.NA.01	+ 3 750,00 €

615221.ADMT.020	- 10 000,00 €
66111.NA.01	+ 10 000,00 €

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

023.NA.01 + 43 750,00 €
021.NA.01 + 43 750,00 €

Envoyé en préfecture le 23/09/2021

Reçu en préfecture le 23/09/2021

Affiché le



ID : 021-200000925-20210916-16_09_2021_05B-DE

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **VALIDE** la Décision Modificative N°3 (DM 3) du Budget Principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 20 septembre 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER